

500 millions de francs pour les équipements publics liés à la construction de logements

4 décembre 2015, 14h
Secrétariat général du DALE (salle de conférence 1)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 – 1204 Genève

PROGRAMME

- 14h Prises de parole de:
- M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;*
- M. Thierry Apothéloz, Président de l'Association des communes genevoises et Maire de Vernier ;*
- M. Rémy Pagani, Conseiller administratif de la Ville de Genève ;*
- M. Dinh Manh Uong, Conseiller administratif de Confignon ;*
- Mme Catherine Kuffer-Galland, Maire de Vandoeuvres.*

- 14h45 Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power point ;
- Projet de loi adopté par le Conseil d'Etat le 2 décembre 2015.



Genève, le 4 décembre 2015

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE) et de l'Association
des communes genevoises (ACG)**

**500 millions de francs pour les équipements publics liés
à la construction de logements**

Messieurs Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et Thierry Apothéloz, président de l'Association des communes genevoises (ACG), ont présenté ce jour le projet de loi instaurant un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) transmis au Grand Conseil. Ce nouveau fonds vise à soutenir financièrement les communes en vue de réaliser les infrastructures publiques rendues nécessaires par la construction de nouveaux logements. Il disposera de 25 millions de francs par an, pour une durée de 20 ans, grâce aux contributions des communes en fonction de leur capacité financière et de leur population. Le dispositif innovant a reçu l'aval, à l'unanimité, de l'Assemblée générale de l'ACG le 18 novembre dernier.

CONTEXTE GENEVOIS

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) fixe un objectif ambitieux de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton.

Réaliser les infrastructures publiques requises pour que fonctionnent de nouveaux quartiers de logements repose sur les efforts conjugués des différents acteurs impliqués, privés comme publics.

Le canton finance les équipements de compétence cantonale, en particulier les réseaux de transport, et participe aux coûts de réalisation des logements d'utilité publique via le fonds LUP ; les privés contribuent aux investissements publics par diverses contributions, telles la taxe d'équipement, celle d'assainissement ou sur la plus-value foncière.

Les communes assument quant à elles l'essentiel du coût des espaces publics, ainsi que les équipements publics de leur compétence à l'instar des écoles. Or, afin de préserver l'utilisation rationnelle du sol, le développement urbain du canton n'est pas réparti uniformément. Dès lors, l'effort financier demandé à certaines communes pour aménager et équiper de nouveaux quartiers est très important, voire difficilement supportable, alors que d'autres communes, dont le territoire est peu ou pas du tout touché, échappent à ce type de charge.

LE FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU)

Afin de rétablir une symétrie des efforts, le canton de Genève a élaboré un projet de loi, en parfaite collaboration avec l'ACG, instituant un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Ce dernier instaure un mécanisme prévoyant que les communes qui

n'accueillent pas de nouveaux logements aideront celles qui en reçoivent sur leur territoire à financer les équipements relevant d'une obligation légale comme les écoles ou les crèches, ou les espaces publics nécessaires.

Le FIDU repose sur quatre piliers: sa dotation annuelle, les principes de contribution au fonds, les modes d'attribution des montants et sa gouvernance.

La somme allouée au fonds, basée sur une évaluation prospective des besoins en infrastructures publiques de compétence communale liées à l'accueil de logements a été fixée à 25 millions de francs par an. Les communes y contribuent à hauteur de 23 millions et le canton de 2 millions.

Le système de contribution au FIDU impose que toutes les communes versent leur part au fonds, dans un « pot commun », en tenant compte de la capacité financière et de la population de chacune d'entre elles. Un principe de plafonnement fixe la contribution maximale d'une commune à 7 millions de francs par an.

L'attribution des financements se fait selon deux modalités complémentaires : d'une part, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit (excepté en zone villa) ; de l'autre, une allocation pour des projets d'infrastructures particuliers, tels que des écoles ou des espaces publics, pour les communes qui en font la demande dans le cadre d'un développement urbain incluant de nouveaux logements.

En matière de **gouvernance**, le conseil du fonds sera composé de six membres issus des communes et d'un représentant du canton, soit sept personnes au total. Le fonds sera géré de manière autonome à l'échelon intercommunal et soumis au contrôle du Conseil d'Etat, pour lui le DALE.

Le conseil du fonds définira le forfait annuel attribué aux communes pour chaque logement construit. Il devra aussi proposer les critères et les taux de couverture ainsi que les modalités de la procédure d'octroi des financements par projet d'infrastructure. Ces éléments seront soumis à validation de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

DUREE ET REVISION DU FIDU

Conçu pour accompagner le développement urbain de Genève lié à son essor économique et démographique, le FIDU est institué pour une durée limitée de vingt ans (sous réserve de prolongation par le Grand Conseil). Les modalités de contribution et d'attribution du fonds seront réévaluées tous les cinq ans et révisées si nécessaire.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour toute information complémentaire :

DALE : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication, tél. 022 327 94 18 ou 076 341 59 51 ;

ACG : M. Thierry Apothéloz, président de l'association des communes genevoises et maire de Vernier, tél. 079 456 83 83.



Journées européennes du patrimoine 2015

Echanges et influences – Philanthropie et patrimoine bâti

conférence de presse et table ronde
mardi 1^{er} septembre 2015 à 11h30
L'Abri, place de la Madeleine 1 – 1204 Genève

11h30–11h45 Conférence de presse avec les allocutions de :

- Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat
- Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA)
- Monsieur Antonio Hodggers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

11h45–11h55 Présentation du programme genevois par :

- Madame Babina Chaillot Calame, coordinatrice des Journées du patrimoine pour l'Etat et la Ville de Genève

11h55–12h Questions-réponses

12h–12h25 Table ronde sur le thème de la place de la philanthropie dans la cité avec la participation de :

- Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat
 - Monsieur Thierry Lombard, président de la Fondation Lombard Odier
 - Madame Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, DALE
 - Monsieur Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, DCA
- Débat animé par Monsieur Christophe Lamps, Dynamics Group

12h25–12h30 Questions-réponses

12h30 Apéritif

Contenu du dossier de presse :

- Communiqué de presse
- Programme genevois en quelques images
- Brochure du programme romand
- Tiré à part du programme genevois
- Brochure du programme suisse du Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE)
- Bulletin 1-2 2015 du Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE)
- CD contenant le programme romand et les illustrations du programme genevois (sur demande)



Genève, le 1^{er} septembre 2015

Aux représentant-e-s des médias

***Communiqué de presse conjoint
de l'Etat de Genève (département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et chancellerie
d'Etat) et de la Ville de Genève (département des constructions et de l'aménagement)***

**« Echanges et influences – philanthropie et patrimoine bâti » :
thème des Journées européennes du patrimoine 2015**

Les 12 et 13 septembre 2015, la République et canton de Genève et la Ville de Genève, partenaires des Journées européennes du patrimoine depuis 1994, invitent la population genevoise à la 22^e édition de cette importante manifestation culturelle. Cette dernière traite cette année du thème « philanthropie et patrimoine bâti ». Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement et Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ont présenté ce jour le programme de ces Journées.

Sur son territoire exigu, le canton de Genève possède plus de 150 bâtiments, monuments et parcs issus de dons philanthropiques. Ce constat à lui seul mérite de se pencher sur la place du mécénat dans la République.

DE LA PHILANTHROPIE...

Au fil des siècles, personnalités étrangères, suisses ou genevoises, toutes mécènes ou philanthropes ont donné de leur vivant ou légué par testament, en monnaie sonnante et trébuchante ou en valeur immobilière, leurs biens à la collectivité publique. C'est ainsi que la Ville de Genève, mais aussi le Canton et la Confédération, ont pris possession d'un patrimoine souvent insoupçonné et d'une valeur aujourd'hui inestimable.

Cette tradition de plusieurs siècles, déjà bien présente au moment de l'édification des lieux de culte réformés et catholiques, connut son apogée au 19^e siècle et au début du 20^e siècle avec les legs ou dons de quelques personnages illustres, tels le Duc de Brunswick, François Bartholoni, les sœurs Rath, Daniel Fitzgerald Pakenham Barton, Gustave Revilliod, William Favre, John Rockefeller et bien d'autres. Des rues de Genève ou bâtiments portent encore leur nom en signe de reconnaissance. Il est utile de préciser que des souscriptions publiques ont joué un rôle prépondérant dans l'édification des monuments commémoratifs.

Les motivations de ces mécènes sont aussi variées que leurs origines; en effet, les recherches ont montré qu'il y avait presque autant de legs et de dons que de formes juridiques. Souvent sans héritiers, parfois désireux de les ignorer, motivés par l'envie de privilégier la collectivité publique ou encore animés de l'idée d'offrir aux arts et à la culture des monuments à la hauteur de leurs collections ou de leurs prestations, les mécènes donnent, avec ou sans contrepartie.

AU PATRIMOINE BÂTI...

Soucieux du développement économique et démographique de Genève, nombreux sont aussi ceux qui se veulent garants de l'intégrité et de l'avenir des grandes propriétés dont ils sont les héritiers. C'est ainsi que plusieurs grands domaines du 18^e siècle qui ceinturent la ville échappent au démantèlement, permettant aux Genevois de jouir de magnifiques parcs arborés d'arbres centenaires : du parc La Grange au Bois de la Bâtie, en passant par le parc des Croupettes. Conscient de la valeur de ce patrimoine, le gouvernement veille sur ces demeures qui forment le cœur de propriétés où sont reçus ses hôtes de prestige.

Les milieux philanthropiques, familles et fondations privées sont toujours très actifs à Genève; plus encore, ils souhaitent initier de nouveaux partenariats où l'expression consacrée « partenariat public-privé » prend tout son sens. La culture par exemple, pour ne citer que ce domaine, ne saurait se passer d'eux, que ce soit dans le domaine des beaux-arts, de la musique, de l'art lyrique ou de l'encouragement aux jeunes artistes.

Ces Journées 2015 ont été précédées cette année, d'une conférence « Philanthropie & Patrimoine bâti » qui s'est tenue le 24 mars dernier à la Maison de la Paix. Lors de cette rencontre, conjointement organisée par l'Etat de Genève et le secteur philanthropique, le public a pu profiter des connaissances de personnalités ayant un lien avec l'un ou l'autre de ces domaines. A cette occasion, un important recensement des dons et legs du patrimoine bâti à Genève a été réalisé et a démontré l'ampleur de ce mouvement dans le canton du bout du lac. Le programme 2015 des Journées du patrimoine se veut à l'image de la diversité et de la nature des dons qui ont honoré le Canton et la Ville. Parcs, monuments, maisons de maître, lieux de culte, bâtiments dédiés à la culture et à la Genève internationale pourront être visités les 12 et 13 septembre, alors que des conférences et projections cinématographiques viendront alimenter le débat sur le mécénat d'hier et d'aujourd'hui.

Le programme des Journées européennes du patrimoine à Genève et le dossier de presse complet sont disponibles sur le site officiel de l'Etat de Genève:

http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Programme pour le canton de Genève: <http://www.ge.ch/patrimoine/iep>

Programme pour la Suisse: www.venezvisiter.ch

Pour toute information complémentaire:

Etat de Genève: Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, tél. + 41 22 546 60 95;

Ville de Genève: M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, département des constructions et de l'aménagement, tél. +41 22 418 82 52;

Coordination genevoise : Mmes Babina Chaillot Calame et Claire Delaloye Morgado, coordinatrices genevoises des Journées du patrimoine, tél. +41 22 343 81 80.

1500 logements au PAV : lauréat de l'appel d'offres investisseurs pour le site de la Caserne des Vernets

25 juin 2015, 15h15
Secrétariat général du DALE (salle de conférence 2)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 – 1204 Genève

PROGRAMME

- 15h15 Allocutions de:
*Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département
de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE);*
- Monsieur Jean-Baptiste Zufferey, président de la Commission d'évaluation des
dossiers de candidature ;*
- Monsieur Stéphane Thiébaud, directeur du projet Praille Acacias Vernets;*
- Des représentants du groupe « Ensemble », lauréat de l'appel d'offres
investisseurs.*
- 15h45 Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power point.



Genève, le 25 juin 2015

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du Département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE)**

**PAV : Le lauréat de l'appel d'offres investisseurs pour le site
de la caserne des Vernets est connu**

Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, a dévoilé ce jour le lauréat de l'appel d'offres investisseurs pour le site de la caserne des Vernets du grand projet Praille Acacias Vernets, sur proposition de la Commission d'évaluation des dossiers de candidature. Le choix du groupe d'investisseurs retenu a été validé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 24 juin 2015. Le lauréat est le groupe d'investisseurs « Ensemble ». Le démarrage du chantier est prévu dès l'horizon 2020 de manière coordonnée avec la délocalisation de l'armée du site de la caserne des Vernets.

Le groupe « Ensemble » se compose de :

Swiss Life AG

Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social (FVGLS)

Coopérative de l'habitat associatif (CODHA)

Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG)

Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

Mobilière Suisse Société d'assurances SA

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)

Coopérative de logement pour personnes en formation (CIGUE)

Pilotage : Pilet SA et Losinger Marazzi SA

La décision du Conseil d'Etat est une étape décisive d'un processus novateur pour Genève. C'est en effet la première fois que le canton de Genève a utilisé une procédure de concours investisseurs-architectes. Elle vise à offrir les meilleures garanties de qualité et de durabilité des logements, ainsi que des pratiques d'investissement conformes aux exigences éthiques de l'Etat de Genève (voir [dossier de presse du 2 mai 2013](http://www.ge.ch/du/presse/2013-05-02_conf_communiquee.pdf)http://www.ge.ch/du/presse/2013-05-02_conf_communiquee.pdf).

L'opération immobilière des Vernets, sur une parcelle de 48'000 m², permettra la mise à disposition de 1500 nouveaux logements (comprenant 300 logements pour étudiants) dont 66 % de LUP et 34% de logements libres contrôlés en location, 24'000 m² d'activités et 8'000 m² d'équipements et services.

POINTS FORTS DU GROUPE INVESTISSEURS CHOISI

La Commission d'évaluation de l'appel d'offre investisseurs, présidée par le Professeur Jean-Baptiste Zufferey, titulaire de la chaire de droit administratif à l'Université de Fribourg, a porté son choix de manière unanime sur le groupe « Ensemble ». Ce dernier présente en effet la meilleure offre justifiant ainsi sa position de lauréat. Elle répond de manière la plus satisfaisante aux exigences des cahiers des charges ainsi qu'aux critères principaux : qualité

du projet, respect des exigences éthiques, solidité du régime contractuel et niveau atteint par l'offre financière globale.

Le groupe investisseurs s'acquittera d'un montant de CHF 22 millions pour contribuer à la libération du site. Le projet retenu respecte par ailleurs le cadre des plans financiers de l'Office du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Le montant de l'investissement est estimé CHF 650 millions. La suite de la démarche prévoit que le groupe d'investisseurs lauréat bénéficiera d'une promesse de droit de superficie dans un délai de 12 mois puis d'un contrat de droit de superficie.

PROCHAINES ETAPES POUR LE PROJET DES VERNETS

Le développement du projet des Vernets est planifié, en collaboration entre le groupe d'investisseurs retenu et l'équipe composée des bureaux Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl à Lausanne et Atelier Descombes Rampini SA à Genève, lauréats du concours international d'architecture avec le projet « VO » dévoilé en avril 2014 (voir [dossier de presse](#)).

La démarche prévoit en particulier qu'une partie du projet correspondant au moins à 25% du programme soit réalisée par les lauréats du concours d'architecture.

Sur la base du projet et des conditions opérationnelles, le plan localisé de quartier PLQ PAV Les Vernets sera élaboré, en vue de la procédure d'adoption prévue en 2017.

Une organisation de projet comprenant principalement un comité de pilotage et un groupe d'expert est prévue de manière à accompagner la réalisation de l'opération.

PROCHAINES ETAPES POUR LE PROJET PRAILLE ACACIAS VERNETS

La mise en œuvre du projet PAV se poursuit, en particulier par le projet de modification de la loi 10788 visant à revoir l'équilibre programmatique entre logements et emplois et les catégories de logements, ainsi que par le projet de création d'une fondation PAV visant à améliorer les mécanismes opérationnels du projet.

Hormis sur le site des Vernets, les études de projet se poursuivent notamment sur les secteurs de l'Etoile, Acacias et Praille Ouest.

Rappelons parmi les récentes étapes franchies par le PAV, que le [plan directeur de quartier \(PDQ\) PAV a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2015](#). Celui-ci traite notamment les aspects relatifs au programme de logements, d'activités et d'équipements publics, aux espaces publics, à la mobilité et à l'environnement. De même, [une convention cadre de collaboration entre le canton et les trois Villes de Genève, Carouge et Lancy](#) a été signée en décembre 2014, celle-ci traite les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces, infrastructures et équipements publics.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication, tél. 022 327 94 18 ou 076 341 59 51.

CONFERENCE DE PRESSE

Genie.ch : le nouveau réseau social des entreprises pour le développement de l'écologie industrielle

Le 4 juin 2015

à la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
Boulevard du Théâtre 4, 1211 Genève

PROGRAMME

- 11H00 - 11H05 Mot de bienvenue
M. Vincent Subilia, directeur adjoint de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
- 11H05 - 11H10 Genie.ch, un outil pour une meilleure gestion des ressources à Genève : genèse de la démarche, (évolution de l'écologie industrielle à Genève, implication de l'Etat, objectifs pour l'avenir.
M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)
- 11h10 - 11h15 Mieux utiliser le territoire et préserver l'énergie grâce à une mutualisation inter-entreprises.
M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
- 11h15 – 11h20 Genie.ch, l'avis de l'expert
M. Suren Erkman, président du Comité scientifique de Genie.ch, Professeur d'Ecologie industrielle à l'Université de Lausanne
- 11h20 – 11h30 Le fonctionnement de la plateforme, illustration par un exemple concret
M. Yves Cretegnny, directeur de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et M. Christian Brunier, directeur général des Services Industriels de Genève (SIG)
- 11H30 - 12H00 Questions - réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Dossier de présentation : Contexte, enjeux, faits et chiffres, exemples de projets.

Les membres fondateurs



Genève, le 4 juin 2015
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève, des Services industriels de Genève (SIG), de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et de l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI)



Le premier réseau social des entreprises pour développer l'écologie industrielle

Un nouveau service est proposé à toutes les entreprises du canton de Genève : Genie.ch est une plateforme internet dédiée à la promotion et à la création de projets d'écologie industrielle. Sur ce site, les entrepreneurs genevois trouvent des réponses concrètes qui leur permettent de s'inscrire dans une logique de respect de l'environnement, tout en concrétisant leurs objectifs de performance économique. Les conseillers d'Etat Luc Barthassat (DETA) et Antonio Hodgers (DALE) ont lancé ce jour le site www.genie.ch, accompagnés des autres membres fondateurs de cette plateforme que sont les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI).

Fruit de l'expérience d'une quinzaine d'années de promotion de l'écologie industrielle à Genève, Genie.ch propose des projets, des idées, de la documentation, des exemples de bonnes pratiques qui permettent d'allier performance économique et respect de l'environnement.

Le principe est celui de la mutualisation et de la mise en réseau : chaque entreprise membre met à disposition sa propre expérience, et peut s'inspirer de celle des autres. Chaque entreprise trouve des partenaires, avec qui échanger les ressources en énergie et en matières premières.

Pour une entreprise, c'est la possibilité de trouver des exemples d'actions concrètes réalisées dans le canton de Genève, ainsi que toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de projets d'écologie industrielle. Le tout est accompagné d'annonces de manifestations, de discussions via des communautés, de dépêches d'actualité mises à jour quotidiennement. Genie.ch est également présent sur les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter.

Pour fédérer le réseau Genie.ch, les fondateurs de la plateforme ont associé les organisations faïtières et représentantes des branches économiques du canton, la Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Car ce sont les entreprises elles-mêmes qui vont faire vivre ce réseau.

Le coût total du projet (production de la plateforme et exploitation pendant deux ans) est de 350'000 francs répartis entre les partenaires.

L'écologie industrielle

L'écologie industrielle est un concept visant à faire évoluer le système économique, pour le rendre viable à long terme en économisant les ressources et donc les coûts.

En pratique, il s'agit notamment d'utiliser les ressources de manière beaucoup plus efficace, par exemple en améliorant l'efficacité énergétique et en valorisant la chaleur produite ou les rejets divers.

Les objectifs en 4 points



- 1 – Favoriser l'émergence de projets de collaboration par la mise à disposition d'outils et de ressources techniques
- 2- Permettre aux entreprises d'identifier des opportunités pour la réalisation de symbioses industrielles
- 3 - Informer et communiquer sur l'actualité en matière d'écologie industrielle
- 4 - Sensibiliser les acteurs genevois et internationaux à l'écologie industrielle

Comment Genève encourage l'écologie industrielle

L'économie genevoise est aujourd'hui prospère et performante. Malgré la prédominance des activités tertiaires, l'industrie et l'agriculture sont très présentes. Le système économique genevois comporte une fragilité en raison de sa forte dépendance aux ressources importées.

Pour répondre à ce défi, le Canton de Genève a développé depuis plusieurs décennies divers projets et d'initiatives, destinés à rendre son économie plus robuste et ses activités plus respectueuses de l'environnement. Il a notamment mis en place, depuis 2001, une dynamique institutionnelle autour de l'écologie industrielle, combinant des projets innovants et une ambition inscrite dans plusieurs documents officiels (notamment la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève). Genève est le premier canton suisse à introduire l'écologie industrielle de manière explicite dans ses politiques publiques.

1990 : Débuts de la notion d'écologie industrielle, ou gestion durable des ressources dans le domaine de l'entreprise.

2001 Première inscription dans la loi de l'obligation de l'Etat à œuvrer en faveur du développement durable. Y est notamment stipulé la mise en place d'un groupe de travail, appelé Ecosite, qui a pour objectif la mise en œuvre de l'écologie industrielle.

2002-2010 Le groupe de travail Ecosite identifie les potentiels d'activités d'écologie industrielle sur le territoire ; il réalise et publie des études, met en œuvre des actions de communication et concrétise les premiers projets d'écologie industrielle.

2010-2012 Inscription des principes de l'écologie industrielle dans la Loi cantonale sur l'énergie en 2010 et la Constitution genevoise en 2012.

Ces actes sont suivis de multiples actions concrètes de la part des partenaires institutionnels ainsi que des entreprises elles-mêmes.

C'est grâce à cette dynamique que Genève franchit une nouvelle étape pour fédérer et multiplier ces actions : **4 juin 2015 : création de la plateforme Genie.ch**

Pour toute information complémentaire :

M. Daniel Chambaz, directeur général de l'Environnement (DETA), Président du comité de pilotage de Genie.ch, tel : +41 22 388 80 01.

M. Yves Cretegny, directeur, Fondation pour les terrains industriels de Genève, tel : +41 79 677 52 82.

Aide de jeux de Cheetah Baby-Plage : l'autorisation est délivrée

Mardi 31 mars 2015 à 11h30
au bar-restaurant La Suite 115
rue des Eaux-Vives 61 – 1207 Genève

PROGRAMME

- 11h30 Prises de parole :
- M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ;*
- Mme Esther Alder, conseillère administrative de la Ville de Genève chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité ;*
- M. Roman Juon, Vice-président de l'Association Cheetah Baby-Plage.*
- 11h40 Questions-réponses
- 11h45 Visite des jeux de Cheetah Baby-Plage (si le temps le permet)

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse.



Genève, le 31 mars 2015

Aux représentant-e-s des médias

Aire de jeux de Cheetah Baby-Plage : l'autorisation est délivrée

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et Mme Esther Alder, conseillère administrative de la Ville de Genève, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), ont tenu ce jour une conférence de presse au cours de laquelle ils ont annoncé que les jeux de Cheetah Baby-Plage faisaient désormais, et pour la première fois, l'objet d'une autorisation de construire. Une fois installés, ces nouveaux aménagements pourront ainsi être exploités de manière pérenne et conformément à la législation et aux règles de sécurité régissant ce type d'infrastructure.

COLLABORATION EXEMPLAIRE ENTRE LA VILLE ET L'ETAT

La recherche d'une solution pragmatique permettant de maintenir puis de pérenniser l'exploitation des jeux alternatifs de Baby-Plage issus de matériaux de recyclage a été rendue possible grâce à la collaboration exemplaire entre les services de la Ville et de l'Etat, en bonne intelligence avec l'Association Cheetah Baby-Plage.

Lors de la conférence de presse, Antonio Hodgers a salué « la collaboration avec la Ville de Genève qui a permis la mise en conformité de cet espace de jeu prisé des enfants ». Le conseiller d'Etat a relevé « l'importance du respect des normes de sécurité pour ce type d'installation ». Esther Alder a partagé cette satisfaction soulignant que « le rôle de la Ville est d'aménager des places de jeux mais aussi, sans se substituer aux parents, de veiller à la sécurité des enfants dans l'utilisation qu'ils peuvent faire de ces espaces de jeux. »

MESURES PRISES

L'interdiction d'exploitation des jeux prononcée par la Police du feu (DALE) à la demande de la Ville de Genève a été levée à fin décembre 2014 suite à une série de travaux urgents réalisés par l'Association et financés par la Ville. Il s'est agi, en particulier de la mise hors service des jeux ayant des hauteurs de chute trop importantes au regard du type de sol, de la pose d'un sol amortissant pour les jeux d'une hauteur supérieure à un mètre, de la réduction des espaces entre les ligaturages des "lianes" en pneus pour éviter les risques d'étranglement, de la suppression des obstacles (barrières, bancs, pierres, etc.) situés sous les jeux ou dans le périmètre de balancement de ceux-ci, de l'espacement des jeux pour éviter les risques d'accidents entre les utilisateurs, de la suppression des jeux accrochés sur les extrémités des branches et du contrôle du haubanage des branches principales, de l'instauration d'un contrôle mécanique et visuel des jeux en suspension avec une périodicité de remplacement. Le coût de ces travaux se monte à 27'000 francs.

PROCHAINES ETAPES

Par ailleurs, les travaux d'aménagement qui viennent d'être autorisés par le DALE vont nécessiter un financement spécifique. Esther Alder, comme elle s'y est engagée, déposera une demande de crédit devant le Conseil municipal pour procéder à ces améliorations dès lors qu'une demande formelle lui sera adressée par l'Association Cheetah Baby-Plage. Il appartiendra dès lors au Conseil municipal de se déterminer. Rappelons que, depuis 2004, la

Ville soutient l'Association Cheetah Baby-Plage qu'elle subventionne à hauteur de 10'300 francs par an.

RAPPEL HISTORIQUE

En novembre 2013, interpellée sur ses responsabilités en cas d'accident par l'Association Cheetah Baby-Plage elle-même, la Ville a sollicité à son tour la Police du feu qui, après examens, déclarait les équipements de la place de jeu non conformes aux normes européennes et suisses de sécurité, et soulignait l'absence d'autorisation de construire. La Police du feu demandait alors la mise hors service des installations dans l'attente de leur démontage ou de leur mise en conformité.

Le 1^{er} avril 2014, une rencontre tripartite réunissant M. Antonio Hodgers, Mme Esther Alder, l'Association et les services concernés a permis de relancer le dossier qui connaît aujourd'hui un heureux dénouement.

Contacts presse :

- Etat de Genève - Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie:
Nicole Bovard Briki, chargée de communication, tél. +41(0)22 327 94 25 ou +41(0)76 435 35 70.
- Ville de Genève – Département de la cohésion sociale et de la solidarité :
Manuelle Pasquali de Weck, adjointe de direction en charge de la communication , tél. +41 (0)22 418 4913 ou +41 (0)79 446 4013.

Un lieu emblématique au cœur du PAV : projet lauréat pour le site de l'Etoile

Vernissage de l'exposition
lundi 2 février 2015 à 11h30
pavillon Sici

Route des Acacias 45 – 1227 Les Acacias

PROGRAMME

- 11h30 Prises de parole :
- M. François Baertschi, conseiller administratif de la Ville de Lancy et président de la Communauté des communes urbaines (regroupant les villes de Carouge, Genève et Lancy);*
- M. Pierre Feddersen, président du collège d'experts ;*
- M. Yann Borgstedt, président de l'Association pour le développement du secteur de l'Etoile;*
- M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;*
- 11h45 Présentation du projet lauréat :
- M. Pierre-Alain Dupraz, Pierre-Alain Dupraz Architecte ETS FAS*
- 12h Verrée

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Dépliant 4 pages ;
- Brochure présentant les résultats des mandats d'étude parallèles ;
- Page images ;
- CD Rom avec images du projet lauréat (*sur demande*).



Genève, le 2 février 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), des Villes de Genève, Carouge et Lancy et de l'Association pour le développement du secteur de l'Etoile

**Un lieu emblématique au cœur du PAV :
projet lauréat pour le site de l'Etoile**

Messieurs Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, François Baertschi, conseiller administratif de la ville de Lancy et président de la Communauté des communes urbaines (regroupant les villes de Carouge, Genève et Lancy) et Yann Borgstedt, président de l'Association pour le développement du secteur de l'Etoile, ont dévoilé ce jour les résultats des projets d'urbanisme du site de l'Etoile au cœur du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Lancée en mars 2013 par l'Etat de Genève et les partenaires associés, la démarche de mandats d'étude parallèles a abouti au choix du lauréat, l'équipe Dupraz et Byrne, parmi un panel de concurrents de renommée internationale. Il s'agit en effet d'un concours d'urbanisme de grande importance. Le programme de ce projet d'exception comprend environ 1500 logements, des activités économiques et des équipements publics, dont les premières réalisations sont attendues à l'horizon 2020.

L'ETOILE : UN LIEU EMBLÉMATIQUE AU CŒUR DU PROJET PAV

Le secteur de l'Etoile est l'une des futures centralités de l'agglomération genevoise, située à proximité de la future gare CEVA Lancy - Pont-Rouge. L'enjeu est de transformer le site pour en faire le cœur du projet Praille Acacias Vernets. L'Etoile doit devenir l'un des trois lieux emblématiques du projet PAV défini par le plan directeur de quartier (avec la Pointe Nord et la porte Sud). Ses espaces publics et son architecture devront permettre de créer un espace contemporain représentatif à l'échelle de toute l'agglomération.

UN PROJET URBAIN EXCEPTIONNEL

Pour le maître d'ouvrage, le projet de l'Etoile doit donner à ce lieu une visibilité forte et une vitalité intense, avec un profond ancrage dans le tissu urbain et économique existant. Il doit en outre assurer la compatibilité entre la densification du secteur, les morphologies proposées, la qualité du cadre de vie, le maintien de l'activité des entreprises tout au long du processus de développement, et le respect des critères d'un développement urbain soutenable. Le résultat final devra démontrer une forte convivialité avec une architecture marquante et des espaces extérieurs de haute qualité. Le projet devra être vivant et économiquement viable à chaque étape de réalisation, et intégrer les acteurs du projet à sa conception.

Dans l'ensemble du projet PAV, trois types de hauteurs de bâti cohabiteront selon le contexte urbain, s'intégrant ou se dissociant du tissu existant. Des bâtiments de très grande hauteur, pouvant atteindre au maximum 175 mètres (plafond aérien), sont proposés dans le secteur de l'Etoile le long de la route des Jeunes. Il s'agira de la seule exception de cette ampleur à l'intérieur du périmètre PAV qui viendra appuyer le caractère exceptionnel du lieu.

PROGRAMME DU CONCOURS

Pour assurer une mixité adéquate du secteur de l'Etoile, le logement représente au moins 1/3 du programme projeté et sa présence renforcera l'émergence d'une identité de quartier, un ancrage dans le quotidien à toutes les heures. Les deux tiers restants du programme sont dédiés aux activités (bureaux, commerces et services de proximité) et aux équipements publics (notamment le projet de nouveau Palais de justice et maintien de la Maison Baron).

Il s'agira ici d'offrir aux activités tertiaires un ensemble attractif de services et d'aménités urbaines, tout en permettant aux genevois de prendre une part active dans la vie culturelle sociale de ce secteur. A ce titre, l'aménagement de l'espace public ou d'équipements publics revêt une importance cruciale. Les rez-de-chaussée des constructions devront offrir une affectation en forte interaction avec l'espace public, assurant ainsi son animation. Le projet devra s'inscrire en synergie et cohérence avec les projets voisins que seront la future station CEVA, les aménagements autour de Pont-Rouge ([concours d'architecture du quartier de l'Adret jugé en novembre 2014](#)) et différents projets privés.

PROJET LAURÉAT

L'équipe de mandataires lauréate, Dupraz - Byrne, sera chargée d'accompagner le développement urbanistique de l'Etoile. Elle est composée de l'architecte genevois Pierre-Alain Dupraz, associé à l'architecte Gonçalo Byrne et au paysagiste Joao Nuñez, du bureau PROAP, tous deux de Lisbonne.

Le projet retenu définit l'aménagement des espaces publics, qui devront permettre de faire le lien avec le futur grand parc et les axes de mobilité douce du projet PAV. Il propose sept principes d'urbanisme, qui assureront la qualité et la cohérence du projet à grande échelle ainsi qu'une stratégie permettant sa réalisation en plusieurs étapes:

- **Les fronts bâtis**, qui définissent 4 îlots en continuité du gabarit de la ville historique ;
- **Les gabarits élevés** (hauteur semblable aux tours de Carouge), sont implantés à l'angle nord de chaque îlot ;
- **La Voie verte**, en lien avec la mise à ciel ouvert de la Drize, relie le futur grand parc et le quartier des Acacias ;
- **La place centrale**, au cœur du quartier ;
- **L'axe de la Praille**, qui relie Pont-Rouge et pont de Carouge, s'établit par la couverture de la route des Jeunes ;
- **Les trois tours de grande hauteur (max. 172 m)**, situées le long de la route des Jeunes ;
- **La mixité des affectations**, garantie par un seuil minimum de 35% de logements.

MOBILITÉ, ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

Une modification majeure des comportements de mobilité interviendra dans le quartier du PAV. Le transfert modal doit se faire par une amélioration massive des infrastructures de mobilité douce et de la desserte en transports publics. La mise en service de la liaison CEVA en 2019 verra l'ouverture de la nouvelle gare de Lancy-Pont-Rouge. Le réseau de transports publics sera réorganisé dans le but d'offrir des rabattements sur ce nouveau pôle d'échange. Les axes majeurs pour la mobilité douce seront en forme de croix nord-sud et est-ouest ainsi que sur la route des Acacias. La route des Jeunes sera également équipée en aménagement. L'aménagement du futur quartier devra intégrer les contraintes liées au respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et de celle contre les accidents majeurs (OPAM) en raison notamment de la proximité de grands axes de transport et de la gare de triage de la Praille. Le périmètre de l'Etoile sera conçu de manière à ce qu'il soit compatible avec le concept de Société à 2000 watts.

EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET PAV

Le plan directeur de quartier (PDQ) PAV a été adopté par les Villes de Carouge et Lancy fin 2014 et de Genève fin janvier 2015. Ce document fixe les grandes lignes de l'organisation du futur quartier. Aussi, une convention cadre de collaboration a été signée entre les trois villes et le Canton le 11 décembre 2014. Elle fixe les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces publics, infrastructures et équipements publics du projet PAV.

CONTEXTE DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES (MEP)

L'objectif de la démarche de mandats d'étude parallèles (MEP) est de permettre d'élaborer divers scénarios pour tester l'organisation générale, les formes urbaines, l'ordonnancement des espaces libres, les conditions de mobilité et environnementales d'un périmètre à aménager. Cette démarche se fait en concertation avec les maîtres d'ouvrage et les acteurs concernés. C'est la qualité de la démarche qui est en évidence. La mise en concurrence par mandats d'étude parallèles se justifie lorsque certains aspects ne peuvent être définis avant la phase des études et que certaines conditions cadres doivent encore être vérifiées.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour toute information complémentaire :

Rafaèle Gross, chargée de communication, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), tél. +41(0)22 327 94 24 ou +41(0)76 313 01 25.

Le quartier autour de la future halte CEVA de Chêne-Bourg prend forme : 250 logements à la clé

19 janvier 2015, 13h
Point Favre
Chemin F.-A.-Grisson – 1225 Chêne-Bourg

PROGRAMME

13h Allocutions de:

M. Pierre Debarge, conseiller administratif de la commune de Chêne-Bourg ;

Monsieur Pascal Vincent, architecte, Président du Jury ;

M. Etienne Nagy, président du Groupe de pilotage de la gare de Chêne-Bourg, opérateur immobilier ;

M. Yves Perriraz, délégué de la direction CFF Immobilier;

Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE);

Messieurs Tarramo Broennimann et Adrien Besson, Group 8, lauréats du lot A avec le projet UNTITLED;

M. Jean-Philippe Vassal, Lacaton&Vassal, lauréat du lot B avec le projet SARA.

13h45 Verrée

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Brochures présentant les résultats des concours ;
- Dépliant quatre pages ;
- Page images ;
- CD Rom avec images du projet lauréat (*sur demande*).



Genève, le 19 janvier 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), de la commune de Chêne-Bourg, des Chemins de Fer Fédéraux (CFF) et du Groupe de pilotage de la halte de Chêne-Bourg

Le quartier autour de la future halte CEVA de Chêne-Bourg prend forme : 250 logements à la clé

Messieurs Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Pierre Debarge, conseiller administratif de la commune de Chêne-Bourg et Yves Perriraz, délégué de la direction CFF Immobilier ont révélé ce jour les résultats de deux concours d'architecture autour de la halte de Chêne-Bourg. Etait également présent M. Etienne Nagy, président du groupe de pilotage de la gare de Chêne-Bourg, maître d'ouvrage d'un des deux projets. Le projet UNTITLED de Group8 architectes à Genève remporte le concours portant sur la réalisation de deux immeubles de logements et surfaces commerciales de 7 étages et attique. Le concours concernant l'immeuble de 20 étages, projet des CFF, a été remporté par le bureau parisien Lacaton & Vassal architectes pour son projet SARA. Ces trois immeubles permettront la mise sur le marché de quelque 250 logements à l'horizon 2020.

Les projets lauréats font l'objet d'une exposition qui se tiendra jusqu'au 29 janvier 2015 au Point favre à Chêne-Bourg.

CONTEXTE

L'arrivée de CEVA à Chêne-Bourg offre l'opportunité de créer une nouvelle dynamique urbaine et de relier des quartiers des communes des Trois Chêne aujourd'hui séparées par la voie ferrée. Pour réaliser un nouveau quartier urbain de qualité, la République et canton de Genève et les CFF se sont associés pour valoriser les terrains de la halte de Chêne-Bourg, d'une superficie de 31'000 m², en y accueillant des logements, des commerces et des bureaux. La halte de Chêne-Bourg occupe une superficie d'environ 5700 m². Les aménagements autour de ce pôle d'échange ont d'ores et déjà fait l'objet d'un [concours qui a été jugé en janvier 2012](#). Le [plan localisé de quartier \(PLQ\)](#) portant sur ces terrains a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 juin 2013. Il s'accompagne d'un concept énergétique territorial et d'une étude d'impact sur l'environnement.

Le PLQ prévoit au total la réalisation de 280 logements répartis dans quatre bâtiments. Les présents concours concernent deux immeubles de 7 étages plus attique avec rez commerciaux (lot A) ainsi qu'un immeuble de 20 étages avec des logements et des activités (lot B) pour un total de 250 logements.

Au cours de son allocution, le conseiller d'Etat Antonio Hodgers a souligné « que les concours autour de CEVA ont un effet fédérateur dont le résultat sera un centre urbain de grande qualité pour Chêne-Bourg, comme pour Lancy-Pont-Rouge ou Genève-Eaux-Vives ».

Rappelons que des urbanisations sont prévues autour des stations CEVA qui permettront la réalisation de 4000 logements, à l'instar des projets jugés récemment autour de la [gare de Genève- Eaux-Vives](#) et dans le [quartier de l'Adret-Pont-Rouge](#).

DEUX CONCOURS, DEUX JURY ET UN PRÉSIDENT

L'Etat de Genève a organisé le concours du lot A, dont le maître d'ouvrage des bâtiments et superficiaire des terrains est le Groupe de pilotage de la gare de Chêne-Bourg composée de l'Association Nicolas Bogueret (ANB) et de Valorisation Immobilière Ethique SA (VIE), opérateurs immobiliers.

Les CFF organisent le concours du lot B, dont ils sont également maîtres d'ouvrage et propriétaires des terrains.

Les deux concours à un degré avec phase sélective se sont déroulés en parallèle, de mars à novembre 2014. Le concours du lot B est ouvert aux équipes pluridisciplinaires, tandis que celui du lot A est réservé aux architectes. Afin de garantir une cohérence optimale entre les projets, les deux jurys se sont réunis sous la présidence de M. Pascal Vincent, architecte.

IMMEUBLES DU LOT A

Les premier immeuble (A1) du lot A regroupe des logements à loyers libres à la location et à la vente sous forme de PPE, en favorisant l'accès à des primo-accédants et en particulier aux familles de la classe moyenne. Il est prévu une prépondérance des appartements de 4 et 5 pièces dans cet immeuble, de l'ordre de 60%. L'immeuble A2 propose des habitations à loyers contrôlés par l'Etat (LUP), variés et intergénérationnels, aussi bien pour des étudiants que pour des personnes âgées (un tiers des logements). Les surfaces commerciales au rez-de-chaussée des deux immeubles doivent se développer en relation avec la galerie commerciale et l'espace public de la halte CEVA. Un soin tout particulier doit être apporté à l'articulation entre les immeubles de logements et les espaces publics de la halte CEVA.

PROJET LAURÉAT

Le Jury a désigné à l'unanimité le projet « UNTITLED » du bureau Group8 architectes à Genève comme lauréat du concours. Il relève que la réponse apportée est complète et de grande qualité, notamment en proposant des balcons en façade sud, ce qui augmente notablement la qualité du projet. Les autres points forts de « UNTITLED » sont : le plan d'aménagement traversant des immeubles, le choix d'une distribution en long, la disposition judicieuse de l'alignement des pièces de jour, la position de noyaux sanitaires qui structurent l'espace et la proposition de cloisons mobiles qui offrent une nouvelle socialisation. De plus, le projet offre une nouvelle lecture de la place en invitant les piétons à découvrir la rue Nouvelle, invitation prolongée par une promenade couverte en façade sud.

IMMEUBLE DU LOT B

L'immeuble du lot B, d'un gabarit de 20 étages (19 plus rez-de-chaussée), regroupera quelque 90 logements, à loyer libre locatif, avec une majorité de 4, 5 et 6 pièces (80% de l'ensemble). Sur un total de 16'211 m² de droits à bâtir, 616 concernent les commerces sis au rez-de-chaussée de l'immeuble et 4925 sont réservés aux activités, principalement des bureaux, aux 5 premiers étages.

L'objectif poursuivi par le concours sur le lot B est de proposer des logements de qualité, offrant une flexibilité et une bonne habitabilité aux modes de vies contemporains et urbains. Il s'agit de travailler sur des façades intéressantes et d'articuler le futur bâtiment aux espaces publics, en travaillant le socle du bâtiment, dédié aux activités, afin d'ancrer le volume dans la vie spatiale et sociale du quartier.

PROJET LAURÉAT

C'est le projet « SARA » du bureau Lacaton & Vassal architectes à Paris qui remporte le concours à l'unanimité du Jury. L'équipe pluridisciplinaire se compose également de TERRELL sas, ingénieur civil, de ITF sàrl, ingénieur CVSE et physique du bâtiment, et du Bureau Michel Forgue sàrl, économiste du bâtiment.

Le Jury a relevé la grande réussite du projet, en particulier son organisation et son insertion dans le contexte urbain. La qualité de « SARA » ne se dément pas avec l'ensemble des

appartements bénéficiant d'un excellent ensoleillement. L'architecture est pensée et développée pour le confort des usagers. Le projet utilise le potentiel maximal autorisé par le PLQ, permettant de dégager des surfaces généreuses pour les activités comme pour les logements. Tous les logements disposent de jardins d'hiver qui prolongent l'espace intérieur et offrent des usages divers aux habitants. Cela confère aux logements de grandes qualités de lumière et présente une forme de légèreté et d'enchevêtrement de vie à la façade. Le dispositif structurel de l'immeuble à ossature (poteau/poutre) est simple et permet une grande flexibilité des aménagements. Autres points forts du projet : son insertion dans le contexte urbain et son approche innovante en matière énergétique (isolation) et de développement durable.

PROCHAINES ÉCHÉANCES

A l'issue de ces deux concours, les projets lauréats vont évoluer et être améliorés, en collaboration avec les besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage.

Les autorisations de construire des divers immeubles devraient être déposées à l'horizon fin 2015, permettant un démarrage des travaux courant 2017 et une livraison des logements et des surfaces d'activités à l'horizon 2020.

Exposition des projets du concours d'architecture des lots A et B du PLQ de la halte CEVA de Chêne-Bourg

du 19 au 29 janvier 2015

Point favre, avenue F.-A.-Grison 6, 1225 Chêne-Bourg

Heures de visite : lundi-vendredi 11h - 14h et 17h - 19h / samedi de 15h à 19h

Visites commentées : vendredi 23 janvier à 12h30 et lundi 26 janvier à 18h.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour en savoir plus sur l'interface CEVA de Chêne-Bourg :

<http://ge.ch/amenagement/chene-bourg>

Pour en savoir plus sur les aménagements urbains autour des stations CEVA :

<http://www.cevaplus.info>

Pour toute information complémentaire :

- Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) :
Nicole Bovard Briki, chargée de communication, DALE, tél. +41(0)22 327 94 25 ou +41(0)76 435 35 70.
- Mairie de Chêne-Bourg : +41(0)22 869 41 10.
- Service de presse CFF : tél. +41 (0)51 220 43 43.